



Association Cantonale Genevoise de Pétanque

Règlement du championnat cantonal interclubs Saison 2004-2005

1. Le fair-play

Le fair-play devra être de rigueur, tant sur le plan de l'amitié que de la compétition.

2. Organisation

Pour la saison 2004/2005, il est organisé un championnat cantonal genevois interclubs.

3. Formation des équipes

La formation des équipes présente comme suit :

1 triplette libre

1 triplette mixte

2 doublettes libres

1 doublette mixte

avec 1 remplaçant pouvant entrer entre les parties.

4. Déroulement des rencontres

Chaque rencontre comprend trois tours :

- 1^{er} tour: Les triplettes s'opposent libre contre libre et mixte contre mixte,
- 2^{ème} tour : Les doublettes se rencontrent libre contre libre et mixte contre mixte selon l'ordre indiqué sur la feuille de match,
- 3^{ème} tour : Les triplettes s'opposent dans l'ordre inverse du 1^{er} tour, libre contre mixte et vice versa.

5. Attribution des points

Par rencontre, il y a sept parties, chaque partie valant un point.

6. Classement

Pour le classement des équipes, il est pris en compte en 1^{er} les points des équipes, en cas d'égalité la confrontation directe, ensuite le goal-average. En dernier recours, en cas de titre, de promotion ou de relégation, des parties additionnelles seront organisées.

7. Programmation des rencontres

Les tours se déroulent chaque semaine, selon calendrier annexé. Toute dérogation doit être soumise conjointement par les deux équipes à la commission permanente d'organisation (ACGP-CPO) qui l'approuve ou la rejette.

8. Logistique

L'ACGP-CPO assure le bon déroulement du championnat et tient le classement. Les résultats doivent lui être communiqués par le club hôte dans les 24 heures, dans un premier temps par mail à vito.ciardo@geneve-petanque.com, puis en adressant l'original de la feuille de match à la cantonale.

9. **Verre de l'amitié**

Il est suggéré que le club recevant, offre la verrée de l'amitié.

10. **Participants**

Un club peut inscrire plusieurs équipes. Tous les licenciés du club peuvent participer.

11. **Arbitre**

Les deux équipes se mettent d'accord pour choisir une personne neutre en cas de besoin.

12. **Tirage au sort**

L'ACGP-CPO plus les responsables des clubs procèdent au tirage intégral des rencontres. Au cas où il y aurait deux équipes d'un même club dans un même niveau ou dans un même groupe, celles-ci se rencontrent au premier tour.

13. **Inscriptions**

La finance d'inscription est de CHF 100.00 par équipe. Le fait de payer la finance d'inscription vaut l'acceptation.

14. **Tenue de l'équipe**

La tenue du club est obligatoire pour tous les participants. Elle peut toutefois être remplacée par une tenue uniforme d'un sponsor pour autant qu'elle ait été agréée par l'ACGP-CPO.

15. **Forfait**

Le premier forfait est pénalisé d'une amende de CHF 100.00. En cas de récidive, l'amende est de CHF 200.00 et l'équipe est exclue de la compétition. Le CPO se réserve le droit de ne pas inscrire les équipes du club à la prochaine édition.

16. **Lieu des rencontres**

Chaque club qui inscrit une équipe doit indiquer le lieu où se dérouleront les rencontres à domicile à l'ACGP-CPO qui donne ou non son accord. En principe les deux équipes doivent s'entendre sur le lieu de rencontre si le club hôte ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire.

17. **Challenges + Prix**

A l'étude.
